



jurisnautes



ASSEMBLÉE
NATIONALE

DAJLOZ

2028

Procès du ranking social

À l'occasion des Jeux Olympiques de Paris, le gouvernement a expérimenté la sécurisation de l'évènement par le recours à une start-up de « note sociale » devenue leader du marché : la société « rank my life » (RmL).

L'évènement est un succès et en quelques années, le recours à RmL se généralise : employeurs, propriétaires, écoles, relations amoureuses... Tout le monde se fie à la note sociale des individus, déterminée à partir d'un algorithme complexe agrégeant des quantités astronomiques de données, déclinées en thématiques, catégories et sous-catégories, de la rigueur professionnelle à la salubrité du mode de vie.

Cependant, très vite, la machine s'emballe, entre recours à des cabinets de conseils spécialisés dans l'amélioration de la note sociale et courses à l'abîme provoquées par des baisses de note en cascade.

Le principe même du « ranking social » est porté devant la Cour suprême : est-il compatible avec les droits fondamentaux des individus ?

LES PERSONNAGES

ECOSANIAGRI

Société anonyme créée en 2004 spécialisée dans la production de produits éco-bio a pour activité aujourd'hui :

- la production de tofu
- la production de textiles respectueux de l'environnement et des droits de l'Homme
- la promotion d'un mode de vie sain et végétarien
- la fourniture de produits agricoles écologiques

ECOSANIAGRI est particulièrement attentive à son image suite à des remous médiatiques en 2021 (accusations d'utilisation de coton cultivé dans des zones où des pesticides ont été détectés, d'enfouissement de déchets, d'utilisation de moyens de transports polluants...).

En 2028, ECOSANIAGRI souhaite recruter un(e) responsable de la stratégie capable de faire d'elle l'acteur éco-responsable incontournable du marché.

Les candidat(e)s devront remplir les critères suivants :

- avoir une note de 100/100 ;
- avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la gestion d'un grand groupe ;
- avoir une démarche et une vision dynamiques.

En juin 2028, ECOSANIAGRI interviewe deux candidates :

- Gwendoline JEXELLE :
note sociale de 100, 20 ans d'expérience dans la gestion d'un groupe techno-transhumaniste, profil intéressant mais semble manquer de vision ;

- **Philippine JEANVIEU :**
note de 100, disposant de l'expérience requise, de la vision et du dynamisme recherchés pour améliorer l'image de marque d'ECOSANIAGRI.

Par email du 24 juin 2028, un poste est proposé à Madame JEANVIEU qu'elle accepte immédiatement.

Le 1^{er} juillet 2028 : le scandale ERASE YOUR DARK SIDE éclate et il apparaît que Madame JEANVIEU a utilisé les services de cette société pour corriger sa note.

Par email en date du 3 juillet 2028, à la lumière des informations révélées dans la presse, ECOSANIAGRI rétracte sa proposition de poste.



PHILIPPINE JEANVIEU

Philippine JEANVIEU, 46 ans, diplômée d'HEC et d'Harvard en finance.

Après une carrière dans le paiement en ligne et les nouvelles technologies, Philippine est devenue la 4^e fortune féminine dans le secteur de la tech.

En 2027, elle se porte candidate pour un poste de responsable de la stratégie chez ECOSANIAGRI.

Pour maximiser ses chances d'obtenir le poste, Philippine doit obtenir une note sociale de 100 sur 100. Elle accepte pour cela de renoncer aux cigarettes, aux voitures polluantes non autonomes et à sa bisexualité. Elle se résout à se marier et même à avoir des enfants. En revanche, il lui est impossible d'arrêter la viande et le fromage, ce qui la maintient à 98 sur 100.

Elle décide alors de recourir aux services de ERASE YOUR DARK SIDE qui supprime toutes les images où on la voit un verre à la main ou devant des planches mixtes. L'opération faite, elle atteint enfin la note de 100.

Mais alors qu'elle vient de recevoir sa promesse d'embauche, le scandale ERASE YOUR DARK SIDE éclate et la fraude de Philippine est démasquée. Elle n'est pas recrutée.

LA COUR



Judith Rochfeld
Assesseur



Jean-Baptiste Crabières
Président



Grégoire Loiseau
Assesseur

LES JURÉS



Laure de la Raudière



Eric Bothorel



Catherine Chambon



Laurent Buanec



Jean-Louis Humblet



Michel Eltchaninoff



Pierre Berlioz

STÉPHANE VIGI

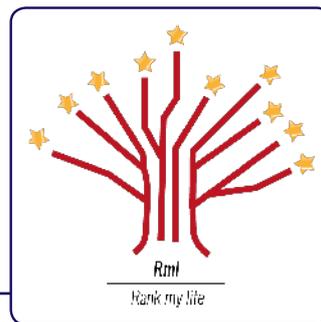
Stéphane Vigi est un citoyen « ordinaire », sans aspérités. Jamais une infraction.

Il a, comme presque tout le monde, créé un profil **RANK MY LIFE** en 2024 pour pouvoir assister aux JO de Paris. Pour augmenter ses chances d'avoir de bonnes places, il s'est investi dans une activité bénévole d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Il a obtenu ses places puis sa vie a continué, banale et routinière.

Mais, le 4 septembre 2027 tout a basculé. Soupçonnant une aventure extraconjugale, sa femme a publié une vidéo dans laquelle elle accuse son mari de l'avoir trompée et d'être un misogyne riant aux blagues graveleuses. Devenue virale, la vidéo initiale a fait de Stéphane Vigi un mème international : il est devenu malgré lui le symbole de l'adultère.

Commence alors la descente aux enfers en même temps que celle de sa note sociale. Ses collègues le fuient craignant de voir leur propre note baisser, sa prime de fin d'année est supprimée en raison de sa note sociale trop basse. Il est rétrogradé à un poste sans contact direct avec les clients. L'association dans laquelle il était bénévole se sépare de lui (il ne remplit plus le critère de note minimale). Lorsqu'il quitte le domicile conjugal, ses demandes de locations sont systématiquement rejetées (les dossiers étant priorisés selon la note sociale) et personne ne l'accepte en colocation. Il doit retourner vivre chez ses parents en lointaine banlieue.

Aujourd'hui, sa note continue de chuter implacablement par le climat d'isolement social et sa dépendance médicamenteuse à la suite d'un épisode dépressif dont l'élément déclencheur fut la limitation de son droit de visite et d'hébergement de ses deux filles, plaidée par l'avocat de sa femme au soutien de sa petite fille morale dont sa note serait la preuve. L'affaire est en appel.



RANK MY LIFE (RML)

RANK MY LIFE est une fondation qui propose un service gratuit de notation sociale. Elle a été fondée en 2022 par un Data-Analyst de 35 ans, Louis LeBon.

Voilà comment le jeune entrepreneur décrit la création de sa fondation :

« Je suis parti du constat que la plupart des classements ou des notes attribués sur les réseaux étaient biaisés : l'e-reputation était devenue un marché comme un autre, régi par la loi du plus fort. Les plus fortunés tiraient leur épingle du jeu en payant des sociétés spécialisées dans la diffusion de faux avis positifs et étaient de fait, surévalués. J'ai voulu proposer à mes semblables un système basé sur la transparence, l'honnêteté et la bienveillance. »

L'algorithme est construit autour de 221 facteurs établis par RANK MY LIFE et communiqués aux utilisateurs lors de leur inscription. Les données d'entrées sont fournies par la communauté des utilisateurs. Il s'agit, toutefois, d'un algorithme « confidentiel et protégé par la propriété intellectuelle ».

En 2024, RmL est choisie par le gouvernement pour sécuriser les Jeux Olympiques de Paris. Elle obtient le « label éthique » du Conseil Européen de l'Éthique du Numérique et devient rapidement leader du marché. Elle compte à ce jour plus de 2000 salariés.

RANK MY LIFE est aujourd'hui mise en cause par Philippine Jeanvieu et Stéphane Vigi.



AVOCATS DE M. VIGI

**Françoise
Barbier-Chassaing
Arthur Gaudron**



RAPPORTEUR PUBLIC

Valéry Turcey



AVOCATS DE MME JEANVIEU

**Emmanuel Daoud
Florence Lardet**



AVOCATE DE LA SOCIÉTÉ ECOSANIAGRI

Catherine Millet-Ursin



AVOCATS DE LA SOCIÉTÉ RANKMYLIFE

**Gérard Haas
Frédéric Picard**

REMERCIEMENTS

PROCÈS DU RANKING SOCIAL

Jean-Baptiste Crabières, (Magistrat) *Président du procès*

Judith Rochfeld, (Professeur de droit) *Assesseur au procès*

Grégoire Loiseau, (Professeur de droit) *Assesseur au procès*

Laure de la Raudière, (Députée d'Eure-et-Loire) *Juré au procès*

Eric Bothorel, (Député des Côtes d'Armor) *Juré au procès*

Catherine Chambon, (Contrôleur général - DCPJ - Lutte contre la cybercriminalité) *Juré au procès*

Laurent Buanec, (DGA de Twitter France) *Juré au procès*

Michel Eltchaninoff, (Rédacteur en chef - Philosophie magazine) *Juré au procès*

Pierre Berlioz, (Professeur de droit, Directeur de l'EFB) *Juré au procès*

Jean-Louis Humblet, (Directeur général de Etowline) *Juré au procès*

Emmanuel Daoud, (Avocat - cabinet Vigo) *Avocat de Mme Janvieu au procès*

Florence Lardet, (Magistrate) *Avocat de Mme Janvieu au procès*

Françoise Barbier-Chassaing, (Magistrate, Co-Présidente des Jurisnautes) *Avocate de M. Vigi*

Arthur Gaudron, (Chercheur MINES ParisTech) *Avocat de M. Vigi*

Elise Berlinski, (Doctorante ESCP - Data scientist) *Témoin pour l'équipe de M. Vigi*

Valéry Turcey, (Président de chambre d'instruction - CA Paris) *Rapporteur public au procès*

Catherine Millet Ursin, (Avocate - Cabinet Fromont-Briens) *Avocate d'ECOSANIAGRI*

Gérard Haas, (Avocat - Cabinet Haas, Co-Président des Jurisnautes) *Avocat de RANK MY LIFE*

Frédéric Picard, (Avocat - Cabinet Haas) *Avocat de RANK MY LIFE*

Tariq Krim, (Co-fondateur de Netvibes et PDG de JoliCloud) *Témoin pour l'équipe RANK MY LIFE*

Marie Misset, (Journaliste - Radio Nova) *Présentatrice du procès*

Et

L'Assemblée Nationale et son Président

Cabinet HAAS Avocats, *et particulièrement*

Pascale Najman, Théo Zaidi, Amanda Dubarry, Julie Soussan, Kate Jarrard, Jessica Folou et Anna Tchavtchadze

Cabinet Vigo, *et particulièrement*

Imane Bello et Paul-Henri Laugier

Cabinet Fromont-Briens, *et particulièrement*

Baptiste Harlé, Pierre Sandrés et Guillaume Lemaire-Van Kann

Lorraine Paquin, Alexandre Ganachaud

DU Droit du numérique (Faculté de Reims)

Amadys Castanier (Collaborateur de Laure de La Raudière)

Acteurs Publics, *et particulièrement*
Sylvain Henry

Fernando De Azevedo (Réalisateur)

Lefebvre Sarrut, *et particulièrement*
Laurent Montant, Axel Gable
et Sumi Saint-Auguste

Éditions Dalloz, *et particulièrement*

Camille Szejnhorn, Stéphane Prévost,
Cyril Tani et Patrick Verdon



Dalloz
IP / IT

vigo

HAAS
AVOCATS

FROMONT
BRIENS Littler

LEFEBVRE
SARRUT